



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 31
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Brigitte POPARD	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Coopérative d'Activité et d'Emploi Bourgogne - Subvention 2025

Société coopérative d'intérêt collectif, la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Bourgogne a pour mission l'appui à la création et au développement d'activités économiques. Le but est de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat et permettre à chacun de mettre en œuvre son projet et en tirer des revenus suffisants.

La CAE Bourgogne permet à des porteurs de projet souhaitant créer leur entreprise de démarrer leur activité dans un cadre administratif sécurisant. Ils bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif pour le développement de leur activité, avec un appui à la gestion d'entreprise et des formations personnalisées. Grâce au statut protecteur « d'entrepreneur-salarié », ils peuvent se rémunérer par leur activité sous la forme d'un salariat en contrat de travail à durée indéterminée et bénéficier de la protection sociale de tout salarié.

Au sein de la CAE Bourgogne, 11 entrepreneurs-salariés sont associés sur le territoire métropolitain. En 2024, la CAE Bourgogne a accueilli 91 personnes lors de réunions d'informations ou de rendez-vous individuels et accompagné 46 entrepreneurs (contre 39 en 2023), dont 67 % portés par des femmes et 87% des demandeurs d'emploi. Le chiffre d'affaires moyen est de 20 945 € pour les entrepreneurs implantés sur le territoire métropolitain. La CAE Bourgogne a aussi mené des actions en partenariat avec les acteurs locaux de l'accompagnement à l'emploi et à la création d'entreprises.

Dans la continuité des années précédentes, les objectifs de la CAE Bourgogne pour 2025 sont :

- d'accueillir et accompagner les projets de création et de développement d'entreprises,
- de promouvoir le statut d'entrepreneur-salarié,
- de poursuivre les actions en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de la création d'entreprises et de l'emploi.

Le budget prévisionnel de l'action est de 162 662€. Dans le but de soutenir cette action favorisant la création d'activités sur le territoire tout en proposant un modèle permettant de sécuriser les porteurs de projet, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 12 000 € à la CAE Bourgogne pour l'année 2025.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à la CAE Bourgogne ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 41	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	